

<b>Délibération N°</b>	<b>D24-024</b>
<b>Conseillers en exercice</b>	36

<b>Acte publié le</b>	28/03/2024
<b>Présents</b>	25
<b>Votants</b>	31

L'an 2024, le **JEUDI 21 MARS** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

**Secrétaire de séance** : Martine CHASTAGNARET.

**Présents** : Mmes et MM ANTONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

**Procurations** :  
 BOUQUET Isabelle à MICHA-FRACHON Valérie  
 CHARDON Véronique à COCHARD Bernard  
 DELAY Monique à ORELLE Pierre-Louis  
 GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André  
 GENDRIN Valérie à ANTONIN Daniel  
 TERRY Joël à CASTAING Patrick

**Nomenclature ACTES : 751**

**D24-024 / ASSOCIATIONS LOCALES DE PROFESSIONNELS POUR L'ANIMATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE – SUBVENTIONS 2024**

COLL'in Communauté accompagne et soutient les actions en faveur du développement de l'animation économique de son territoire. Les associations locales de professionnels ont, de ce fait, la possibilité de déposer une demande de subvention.

A ce titre, deux associations ont déposé un dossier :

- l'Union des Commerçants et Artisans de la commune d'Heyrieux (créée en 2008 sous le nom de « Vitrines et Métiers d'Heyrieux – VMH » et comptant à ce jour 50 adhérents), pour l'organisation de 5 animations commerciales et la mise en place d'actions de communication ;
- l'association d'entreprises RESECO (créée en 2018 et comptant à ce jour 38 entreprises adhérentes), pour la mise en place d'actions de communication.

Pour mémoire, le taux de subvention est de :

- 50 % pour les associations communales,
- 60% pour les associations intercommunales.

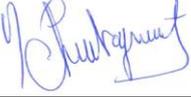
**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- VU la délibération n° 22-050 votée lors du Conseil communautaire du 23/06/2022, définissant les critères d'éligibilité et d'attribution de subvention pour les associations locales de professionnels pour l'animation économique du territoire et approuvant le règlement correspondant ;
- VU les dossiers de demande de subvention déposés par l'association « Vitrines et Métiers d'Heyrieux » et l'association RESECO, instruits par le service Développement Economique ;
- VU l'avis favorable donné par la Commission Economie réunie le jeudi 14 mars 2024 ;
- D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement pour les dossiers mentionnés ci-après, conformément au tableau récapitulatif ci-après :
  - o Association VMH : subvention de 10 000 €,
  - o Association RESECO : subvention de 3 318 € ;

Association communale	Budget subventionnable 2024 (HT)	Budget non subventionnable 2024	Budget Total prévisionnel (HT)	Subvention 2024 50% du budget subventionnable (plafond à 20 000 €)	Pour mémoire Sub. 2022	Pour mémoire Subv. 2023
Vitrines et Métiers d'Heyrieux	23 300 €	9 000 €	32 300 €	10 000 €	8 500 €	9 000 €
Association intercommunale	Budget subventionnable 2024 (HT)	Budget non subventionnable 2024	Budget Total prévisionnel (HT)	Subvention 2024 60% du budget subventionnable	Pour mémoire Sub. 2022	Pour mémoire Subv. 2023
RESECO	5 530 €	0 €	5 530 €	3 318 €	0 €	2 160 €

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	